



Règlement intérieur

PRIMAIRE

(Elémentaire et Maternelle)

Année scolaire 2026/2027

Mise à jour : JUIN 2026

International French School (Singapour) Ltd
3000 Ang Mo Kio Avenue 3 Singapour 569928 | Tél. : +65 6805 0000 | administration@ifs.edu.sg

Société Reg. N° : 198004581H | Période de validité de l'inscription : 06-07-2024 au 05-07-2029

Ce règlement intérieur s'applique à toutes les Activités Extra-Scolaires (AES) proposées par l'International French School (Singapour), en complément du règlement intérieur de l'IFS.

Les AES complètent l'enseignement en classe et permettent à nos élèves d'accéder à l'éducation par le sport, les arts, les sciences et la culture en développant leur esprit d'équipe. Ces activités jouent un rôle important dans la formation du caractère, des compétences et des intérêts de nos élèves. Tout au long de l'année, l'IFS propose une large palette d'activités accessibles dès la Petite Section.

Ces activités ne doivent en aucun cas être considérées comme du temps de garde, mais davantage comme une activité correspondant aux goûts et aux choix de l'enfant car elles doivent avant tout lui apporter du plaisir.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la mesure des places et des installations disponibles.

INSCRIPTIONS.....	3
TARIFS ET PAIEMENT.....	3
ANNULATION ET DÉPART DE L'IFS EN COURS D'ANNÉE.....	4
INSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE.....	5
CONDITIONS D'ASSURANCE.....	6
HORAIRES AES & POINTS DE RDV.....	7
RESTAURATION SCOLAIRE (vendredi uniquement) ET SNACK.....	8
ABSENCES AUX AES.....	8
TENUES.....	8
RESPECT DES AUTRES & RESPECT DES RÈGLES.....	9
COMMUNICATION.....	10

INSCRIPTIONS

Tous les parents d'élèves de l'IFS recevront fin août (et en janvier pour le 2ème semestre) un mail sur les AES les informant du lancement des inscriptions avec les dates et les heures pour chaque niveau. Les inscriptions aux activités se font par les parents depuis le portail EDUKA mis à leur disposition. Ces informations seront également disponibles sur le [site AES](#).

- Chaque inscription, une fois validée par le bureau des AES, est **fixe et définitive**. Il n'y a pas de période d'essai.
 - Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'enfants.
 - Les inscriptions sont soumises à la règle du **premier arrivé premier servi** dans la limite des places disponibles.
 - Aucune priorité d'inscription ne peut être donnée aux élèves quelle que soit la raison.
- ⚠ **Une activité pourra être annulée si le nombre d'élèves inscrits est trop faible.**

➤ VALIDATION DES INSCRIPTIONS:

- Une fois l'inscription validée par le bureau des AES, une confirmation d'inscription aux activités sera envoyée aux parents par courriel.
- Pour **les activités linguistiques et quelques AES spécifiques (natation, aquathlon, football...)**, le service AES, après concertation avec le professeur/coach de l'activité, se réserve le droit de retirer un élève dont le niveau ne correspond pas aux prérequis de l'activité.

TARIFS ET PAIEMENT

Les AES sont proposées à un tarif forfaitaire semestriel ou annuel, calculé sur un nombre moyen de sessions organisées pour les niveaux de l'école maternelle et élémentaire, et ce, afin de garantir des prix accessibles tout en couvrant les frais inhérents à l'organisation et à la mise en œuvre de ces activités.

- Pour faciliter la gestion administrative liée au volume, les AES sont obligatoirement payées par prélèvement automatique (GIRO).

Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous pouvez le créer en quelques minutes: [Cliquez ici pour en savoir plus sur la procédure détaillée](#).

- Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés et pour lesquelles le prélèvement automatique est actif (GIRO) pourront être validées.
- Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent Eduka / Rubrique facturation. Les GIRO existants sont réutilisables d'une année sur l'autre s'ils n'ont pas fait l'objet d'une annulation par vous-même auprès de votre banque.
- Pour les nouveaux arrivants à Singapour : vous pouvez faire la mise en place du GIRO une fois que votre compte bancaire local est ouvert.

- Pour le Semestre 1 et les activités annuelles, les factures seront disponibles sur EDUKA le **05/10/2026 et prélevées par GIRO le 09/10/2026.**
- Pour le Semestre 2, les factures seront disponibles sur Eduka le **09/02/2027 et prélevées par GIRO le 12/02/2027**

- La Commission Parents offrira une aide financière, dans la limite de son budget, à chaque étudiant boursier dans la limite de sa quotité de bourse pour une activité annuelle ou deux activités semestrielles. Cette réduction sera automatiquement calculée sur la facture AES.
- Les tarifs AES sont disponibles sur le portail Parents Eduka - Activités du primaire ou sur le site AES.
- Les frais demandés aux familles permettent de couvrir l'ensemble des coûts inhérents à une activité sur une période budgétaire (salaire des intervenants, financement du matériel, frais de fonctionnement, participation aux frais de structure, frais bancaires, provisions non récurrentes, sorties ou participations à des compétitions selon l'activité). Des frais supplémentaires au tarif AES peuvent être demandés en cas de participation à des événements extérieurs (voyage compétition sportive, conférence MUN, événement local, etc...)
- Les AES sont proposées aux familles. Les AES font partie intégrante des services qu'offre l'IFS et respectent donc les mêmes règles et le même statut à savoir à but non lucratif.

⚠ L'accès aux activités extra-scolaires sera refusé en cas de non paiement des factures des AES, et/ou en cas de frais de scolarité impayés d'une année sur l'autre et/ou d'un trimestre sur l'autre, aussi longtemps que les impayés ne seront pas réglés.

ANNULATION ET DÉPART DE L'IFS EN COURS D'ANNÉE

Il n'y a pas de remboursement des activités semestrielles en cas de désistement.

Aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année pour des raisons telles que : conditions météorologiques défavorables, pollution de l'air, absence des élèves (maladie, blessure, sortie scolaire, voyage, stage, examens ou tout autre motif personnel), abandon de l'activité ou annulation exceptionnelle d'une séance (réunion pédagogique, jour férié, enseignement à distance, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive.

Concernant les **activités annuelles**: Seulement les cas suivants peuvent justifier un remboursement partiel:

Seul l'arrêt définitif d'une activité suite à une maladie ou un problème médical de longue durée ou départ définitif de l'école pourra faire l'objet d'un remboursement:

- à hauteur de 50% jusqu'au 31/01/2027 - dossier de radiation validé
- à hauteur de 25% entre le 01/02/2027 et le 09/05/2027

Il n'y aura pas de remboursement au prorata ni de remboursement à partir du **lundi 10/05/2027**.

Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif spécifiant le sport concerné et à communiquer dans un délai de 2 semaines.



Toute activité commencée par un élève doit être payée et ne peut être remboursée.

Toute activité arrêtée pour raison médicale en cours d'année ne pourra être reprise.

INSCRIPTIONS PENDANT L'ANNÉE

L'inscription aux AES est possible tout au long de l'année.

Elle est soumise à la confirmation du service AES, en fonction de l'activité. En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée si le GIRO est déjà mis en place, préalablement à l'inscription.

La facturation se fait selon les règles suivantes :

Périodes d'inscription	Pour activités semestrielles	Pour activités annuelles
2 septembre - 1 novembre	Facturation à 100%	Facturation à 100%
2 novembre au 31 janvier	Facturation à 75%	Facturation à 90%
1er février - 14 mars	Facturation à 100%	Facturation à 50%
15 mars - 24 avril	Facturation à 75%	Facturation à 40%
à partir du 25 avril	Facturation à 40%	Facturation à 25%

CONDITIONS D'ASSURANCE

Il est de la responsabilité des parents de souscrire au nom de leurs enfants à :

- UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS
- UNE ASSURANCE MÉDICALE

De son côté, l'IFS souscrit à deux polices d'assurance, strictement limitées à certains cas précis.

1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:

Cette assurance vise uniquement à couvrir la responsabilité propre de l'IFS à l'égard de tiers, y compris les élèves, dans les cas où la responsabilité de l'établissement est clairement engagée.

Elle ne couvre en aucun cas les dommages ou blessures causés par ou entre élèves (par exemple, une collision dans une cour de récréation), ni les responsabilités personnelles. Il est donc fortement recommandé aux familles de souscrire leur propre assurance responsabilité civile pour leurs enfants.

2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :

L'IFS a contracté à titre facultatif une assurance individuelle accident, limitée à certains incidents survenus durant les activités explicitement organisées par l'établissement.

Cette couverture, non obligatoire et sans engagement de renouvellement, n'intervient qu'à titre résiduel, uniquement si les frais médicaux ne sont pas entièrement remboursés par l'assurance personnelle des familles. Elle exclut de nombreux cas, notamment la perte ou la détérioration d'effets personnels (tels que les lunettes).

HORAIRES AES & POINTS DE RDV

- **Pour les élèves de maternelle (PS, MS, GS):**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 17h05	Cantine Maternelle par les ASEM	Zone R à 17h05
Vendredi de 12h45 à 14h15	Cantine Maternelle par les ASEM	Zone R à 14h15
Vendredi de 14h30 à 16h00	Cantine Élémentaire par les parents	Zone R à 16h00
Samedi de 9h à 10h30 & de 10h45 à 12h15	Cantine Élémentaire par les parents	AMK 2900 Zone R à 10h30 & 12h15

- **Pour les élèves des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) :**

	Point de rendez-vous	Point de récupération
Du lundi au jeudi de 15h35 à 17h05	Cantine Élémentaire par les enseignants	Zone R à 17h05
Vendredi de 12h45 à 14h15	Cantine Élémentaire par les enseignants	Zone R à 14h15
Vendredi de 14h30 à 16h	Cantine Élémentaire par les parents	Zone R à 16h
Samedi de 9h à 10h30 & de 10h45 à 12h15	Cantine Élémentaire par les parents	AMK 2900 Zone R à 10h30 & 12h15

Le vendredi, les enfants inscrits seulement à la 2ème session (de 14h30 à 16h) ne seront pas encadrés par l'équipe AES de 12h15 à 14h30 et ne seront pas autorisés à rester dans l'enceinte de l'école.

RESTAURATION SCOLAIRE (vendredi uniquement) ET SNACK

Maternelle et Élémentaire: un déjeuner (qui sera facturé en plus des frais de l'activité) sera servi aux enfants **déjà inscrits à la cantine le reste de la semaine (du lundi au jeudi)**.

Les enfants ayant choisi l'option lunch box (du lundi au jeudi) ne seront pas facturés et devront apporter leur propre déjeuner. En cas d'omission, un repas peut être fourni et sera facturé 10 SGD à la famille.

Le changement entre le régime cantine ou lunch box ne sera possible qu'à la fin de chaque semestre (voir calendrier AES).

Collation: Les enfants peuvent apporter un goûter qu'ils peuvent manger pendant le temps d'attente entre la fin de l'école et le début de l'activité.

 Ces goûters ne doivent pas comporter d'aliments contenant des arachides ou des noix en raison d'allergies graves chez certains enfants (ex : noix, noisettes, cacahuètes, certaines pâtes à tartiner, barres de céréales, pâtisseries industrielles, bonbons, pralines, etc...).

ABSENCES AUX AES

Toute absence de votre enfant doit être signalée au service AES avant le début de l'activité, **indépendamment des secrétariats de l'école.**

aes@ifs.edu.sg

En cas d'absence de l'animateur, les solutions suivantes peuvent être mises en place:

- ☐ Si l'animateur peut être remplacé, le groupe sera entièrement pris en charge ; celui-ci peut proposer un contenu légèrement différent du programme prévu (certains animateurs ayant une méthode d'enseignement différente).
- ☐ En cas de non remplacement de l'animateur, les enfants seront intégrés à une autre activité.

A noter : En cas d'absence pour cause de maladie pendant le temps scolaire, l'enfant ne sera pas accepté à son activité.

TENUES

- Des vêtements et des chaussures de sport adaptés à la discipline sont nécessaires pour les activités sportives.
- Pour les activités de plein air, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Une casquette et une bouteille d'eau sont obligatoires. Un enfant sans casquette ne pourra pas participer à l'activité. Il restera à l'ombre pendant toute la durée de l'activité.
- Pour les activités de natation et l'aquathlon : Le port d'un tee-shirt anti-UV et d'un bonnet de bain est obligatoire.

International French School (Singapour) Ltd
3000 Ang Mo Kio Avenue 3 Singapour 569928 | Tél. : +65 6805 0000 | administration@ifs.edu.sg

Entreprise Reg. N° : 198004581H | Période de validité de l'inscription : 06-07-2024 au 05-07-2029

- Afin d'éviter la perte de vêtements ou d'objets, **merci de les étiqueter avec le nom et prénom de votre enfant.**
- Dans le cas où votre enfant représente l'école lors d'événements sportifs, la tenue AES correspondant à l'activité pratiquée est à la charge de la famille. Le lien pour la commande sera disponible en début d'année.

RESPECT DES AUTRES & RESPECT DES RÈGLES

- Tous les élèves participants aux AES doivent se respecter les uns les autres ainsi que les adultes lors des activités. Les violences physiques et verbales ne seront pas tolérées.
- Respect du matériel et de l'environnement : tout matériel détérioré ou perdu sera facturé par l'IFS.
- Les élèves ne doivent pas apporter d'argent, de jeux, de bijoux, d'objets de valeur, de smartphones ou de tablettes. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- En cas de non-respect du présent règlement par les parents et les élèves, l'IFS se réserve le droit d'annuler l'inscription de l'élève à l'AES, sans remboursement.
- **Les cas suivants peuvent entraîner une exclusion partielle ou définitive de l'enfant :**
 - ☐ Indiscipline répétée,
 - ☐ Violence physique et verbale envers un autre enfant ou un adulte.
 - ☐ Absences injustifiées,
 - ☐ Retards répétés des parents pour amener leurs enfants aux AES,
 - ☐ Retards répétés des parents pour récupérer leurs enfants à la fin des AES,
 - ☐ Vandalisme volontaire du mobilier, du matériel (le remboursement des frais engendrés par le vandalisme devra être pris en charge par la famille).
- En cas d'incident, un rapport est demandé au professeur/coach de l'activité. Une discussion a ensuite lieu entre l'élève et le coordinateur AES.
- Selon la gravité de l'incident, les parents sont également prévenus soit par email soit par téléphone. Des sanctions peuvent être prises conformément aux cas ci-dessus.
- Selon la gravité de l'incident, une consultation du directeur du cycle et du responsable AES est faite pour évaluer le degré de la sanction car l'élève pourra être temporairement ou définitivement suspendu de son/ses activités.
- Dans les cas les plus graves, l'élève sera suspendu de toute activité immédiatement et sans aucun avertissement.

COMMUNICATION

Les photos et vidéos d'élèves prises lors des activités pourront être utilisées sur le site internet et les pages Facebook/instagram de l'IFS et/ou sur la page Instagram ou le site internet AES.

Les enfants dont l'autorisation de droit à l'image n'a pas été accordée dans EDUKA ne seront pas photographiés ou filmés pendant les activités et autres événements en lien avec l'AES sauf avec un accord écrit des parents.